

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

29 Septembre 1883.

Chronique générale.

Le gouvernement paraît toujours indécis quant au programme des fêtes qui doivent avoir lieu pour le passage du roi d'Espagne. Le *National* croit savoir qu'on suivra le cérémonial adopté par le gouvernement belge.

Les républicains ne peuvent rien faire par eux-mêmes ; ces fiers-à-bras, qui méprisent tant les royautés, sont trop heureux de les imiter et de remplacer les salutations par l'aplatissement.

Tout ce que l'on sait, jusqu'à présent, c'est que, par ordre du ministre de la guerre, Alphonse XII sera reçu à la frontière par les brigades de gendarmerie les plus proches.

APLOMB MINISTERIEL. — M. Waldeck-Rousseau, qui a dû rentrer à Paris hier, a prononcé jeudi soir, à Savenay, dans un banquet, un long discours où nous ne trouvons à relever que le passage suivant, auquel les prochains incidents parlementaires se chargeront d'infliger un démenti mérité :

« Je n'en veux dire qu'un mot (du Tonkin) : le gouvernement exécute scrupuleusement un mandat qu'il a reçu du Parlement. Il s'efforce, comme il le doit, de mener à bonne fin des négociations pacifiques. »

Singulières négociations pacifiques que celles qui se poursuivent au milieu d'envois incessants de troupes et de munitions, et de combats meurtriers, et singulier mandat que celui qui consiste à violer la Constitution en guerroyant sans l'autorisation des Chambres.

Aussi, ne sommes-nous pas surpris d'apprendre que MM. Léon Renault et de Choiseul ont prévenu le président du conseil qu'ils interrogeraient le gouvernement à la rentrée, sur les affaires de la Chine et du Tonkin.

seul ont prévenu le président du conseil qu'ils interrogeraient le gouvernement à la rentrée, sur les affaires de la Chine et du Tonkin.

C'est avec une véritable stupéfaction que nous avons lu dans la *Paix* cette réponse à un de nos confrères qui avait, carte électorale en main, indiqué la pente démagogique sur laquelle dégringole en ce moment la République :

« Nous n'en sommes point où on le pense, et l'heure de la démagogie, du socialisme et de la convention n'est nullement aussi proche qu'on le croit ou qu'on feint de le croire. Il n'est nullement prouvé que les élections générales seront favorables aux radicaux, car si nous en jugeons par les renseignements qui nous viennent de divers côtés et par nos propres observations, nous ne serions pas éloignés de croire que l'extrême gauche, loin de gagner du terrain, en perd. »

Nous ne savons où est situé bien exactement l'observatoire de la *Paix* ni qui la renseigne ; mais il y a tout lieu de croire que cet observatoire est placé dans une cave de l'Elysée et que les reporters de la pauvre *Paix* lui volent impudemment son argent.

Comment ! c'est au lendemain d'élections où les candidats officiels ont été honteusement mis en déroute par les radicaux qu'on ose nous parler du terrain perdu par l'extrême gauche ?

C'est le jour même où les chefs de la démagogie défendent au chef de l'Etat de déployer l'apparat ordinaire pour la réception du roi d'Espagne, et où M. Grévy s'incline comme le plus plat courtisan de la Grande-Duchesse, qu'on choisit pour nier l'approche du règne démagogique ?

Endormeurs, endormeurs, êtes-vous dupes ou complices et ne recouvrerez-vous l'ouïe et la vue qu'aux détonations d'une nouvelle Roquette ou devant les brasiers d'une nouvelle Commune ?

La commission du budget va reprendre

ses travaux au commencement du mois prochain. Cette commission ayant l'invariable habitude de ratifier les yeux fermés toutes les gabegies gouvernementales, on ne comprend pas trop pourquoi elle se donne la peine de reprendre si tôt ses séances. Plusieurs membres cependant font annoncer qu'ils profiteront de la présence des ministres au sein de la commission pour demander des explications sur la politique extérieure. Nous craignons fort que les ministres n'expliquent rien et que les membres n'en demandent pas davantage.

A PROPOS DU ROI D'ESPAGNE.

Le projet de donner une revue en l'honneur d'Alphonse XII a mis en émoi les journaux républicains.

« Comment ! s'écrie la *France*, le drapeau de l'armée s'inclinera devant un roi qui a gagné sa couronne dans un prononciamento ! Comment ! on donnera une revue en l'honneur d'Alphonse XII, après qu'il a été nommé colonel d'un régiment de uhlands ! »

M. de Cassagnac, dans le *Pays*, répond vertement au journal républicain :

« Pourquoi en vouloir au roi Alphonse d'avoir gagné sa couronne dans un prononciamento ? »

« Et comment avez-vous « gagné » le pouvoir, vous autres républicains ? »

« On dirait vraiment que vous n'êtes pas le fruit de l'émeute, de la révolte, de la trahison nationale devant l'étranger ! »

« La République n'a jamais été appelée par la nation librement consultée. »

« Elle a toujours été le résultat d'un crime ou d'un vol. »

« Car sa proclamation parlementaire, à une voix de majorité par suite de l'exclusion de M. de Bourgoing, n'est pas autre chose qu'une vulgaire escroquerie. »

« Par conséquent, si quelqu'un n'a pas le droit d'attaquer les prononciamentos et de les blâmer, c'est la République. »

« Un prononciamento suppose généra-

lement l'adhésion de la grande majorité de l'armée.

« Tandis que la République, en France, n'a jamais été que l'oppression violente de la majorité pacifique par une minorité bestiale. »

Et au sujet de la revue dont il avait été question :

« Et pourquoi pas ? »

« En quoi le colonel honoraire d'un régiment de uhlands allemands vous choquerait-il donc plus que le colonel des hussards de Blücher ? »

« Or, ce colonel des hussards de Blücher, nom sinistre pour la France, s'il en fut, est le prince de Galles, que votre patron Gambetta entourait de son empressement obséquieux et au pied duquel il se roulait dans les cabinets particuliers de restaurants. »

« Ce qui est permis à l'un, ce nous semble, peut bien être permis à d'autres. »

Ensuite, reprochant à la *France* et aux autres journaux républicains les injures qu'ils adressent au roi d'Espagne, le rédacteur du *Pays* ajoute :

« S'il s'agissait de l'empereur d'Allemagne ou de l'empereur de Russie, ce serait bien autre chose ! »

« Vous ne les injuriez pas, ceux-là ! Attaquez donc un peu l'empereur Guillaume, parlez-en comme vous parlez de don Alphonse : je vous en défie ! »

« Il faudrait pourtant, si vous étiez tous de crânes républicains, d'intraitables patriotes, vous élever beaucoup plus contre ceux qui oppriment l'Alsace-Lorraine, contre ceux qui proscrivent la langue française, que contre celui qui, par politesse, par simple étiquette, par tradition royale, accepte le commandement honoraire d'un régiment. »

« Mais vous n'en faites rien. »

« Plats, humbles, lâches devant l'Allemagne menaçante, vous êtes superbes devant l'Espagne relativement impuissante. »

« On vous reconnaît bien là, patriotes de clubs et Français de République. »

M. de Cassagnac termine en faisant allu-

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PERLE DE NUREMBERG

Par Louis COLLAS

L'ARRESTATION (suite).

La tête couverte d'un voile épais, Anna franchit les limites de la vieille cité et s'engagea dans un sentier bordé de mélèzes ; de gros nuages courant au-dessus de sa tête interceptaient les rayons de la lune et des étoiles, une obscurité profonde enveloppait la campagne ; elle crut entendre un bruit lointain à quelque distance, elle s'arrêta ; le silence n'était interrompu que par le murmure du vent dans les branches d'arbres ; elle reprit confiance et poursuivit sa route. Le cœur lui battait avec violence lorsqu'elle arriva auprès de la petite chapelle choisie pour le rendez-vous. Un homme l'y attendait, c'était Charles. Il laissa échapper une exclamation d'étonnement et d'effroi en reconnaissant celle que la veille il avait si amèrement accusée.

— Quoi ! dit-il, c'était vous que je devais trouver ici ?

— Oui, moi qui tenais à vous sauver. Pardonnez-moi d'avoir ouvert la lettre que vous aviez

laissé tomber chez moi ; il le fallait pour que je connusse votre adresse ; je l'ai lue et je viens vous dire : Fuyez un pays où votre liberté et votre vie sont en péril ; mais, auparavant, je vous conduirai à l'endroit où vous avez laissé votre dépôt.

— Vous êtes sûr ?

— Oui, l'arbre est là, au milieu du massif qui couronne le coteau.

Il était subjugué par l'accent de sincérité et par l'assurance de la jeune fille.

Il la suivit à travers un terrain plus boisé que le reste du pays. Il se produisit alors une éclaircie et pendant quelques instants la lune se montra au milieu des nuages. Charles crut se reconnaître ; la colonne n'existait plus, mais à la place que lui indiquait Anna, il voyait la silhouette du vieux chêne, le rocher sur lequel se penchait le tronc maigre d'un bouleau.

— Anna, dit-il, ne m'en voulez pas si je me suis défilé de vous.

— J'en ai cruellement souffert, moi qui n'étais préoccupée que de votre salut, et maintenant ?

— Maintenant je me repens, et je voudrais pouvoir vous dire toute la reconnaissance dont mon cœur est pénétré ; si nous réussissons, vous serez bénie par une mère à qui vous aurez rendu son fils, vous serez heureuse du bonheur que vous lui aurez rendu.

— Heureuse, je le suis déjà, je le serai plus en-

core quand tout péril aura cessé pour vous.

— N'y songeons pas, Anna, et ne laissons pas une impression de tristesse se mêler aux impressions de joie.

S'il avait pu voir dans l'obscurité le visage d'Anna, il eût été frappé du rayonnement qui s'épanouissait sur ses traits et ajoutait encore à sa beauté. En ce moment un bruit très-faible se fit entendre devant eux, un bruit semblable y répondit derrière eux ; ils tressaillèrent.

— Ce sont des oiseaux de nuit, dit la jeune fille.

Ils continuèrent d'avancer, et la lune s'étant de nouveau dégagée des nuages, ils purent voir le chêne dont ils n'étaient séparés que par une vingtaine de pas ; mais en ce moment un éclat de rire railleur retentit tout près d'eux ; ils levèrent la tête et virent Franz debout au sommet d'un talus.

— La comédie est finie ! dit-il d'une voix stridente. Anna, à mon tour de causer avec monsieur. Charles ne douta pas qu'il n'eût été joué ; il ne supposa pas qu'on eût suivi Anna à son insu.

— La trahison, toujours la trahison, murmura-t-il d'une voix sourde, en attachant sur la jeune fille des regards méprisants. Et moi qui me repensais de mes soupçons, et m'adressais à vous comme à un ange méconnu. Fou que j'étais de penser qu'on pût trouver ici autre chose que duplicité, rapacité et perfidie ! Combien Franz vous a-t-il payée ? Ah ! vous devriez monter sur le

théâtre, vous seriez une habile comédienne. Jamais la déloyauté n'a su mieux parler le langage de la candeur, jamais un cœur gonflé de sentiments abjects n'a su mieux simuler le dévouement et l'abnégation. Un jour peut-être vous comprendrez l'infamie de votre conduite ; puisse le remords se charger de vous punir !

Il songeait moins à lui-même qu'à l'espoir évanoui de réussir dans son entreprise, la fureur faisait trembler sa voix. Éperdu, hors de lui, il ne remarqua pas la pâleur livide d'Anna ; il ne l'entendit pas murmurer d'une voix déchirante :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! c'est trop !

Il ne vit pas le reflet de la lune sur le poignard qu'elle tenait à la main. Il remarqua cependant qu'elle s'affaissait. Il tendit les bras pour la soutenir, il sentit sur ses doigts la moiteur tiède du sang récemment versé.

A peine l'avait-il étendue sur le sol, qu'un coup violent le fit rouler à côté d'elle. Franz avait entendu l'arrivée des compagnons qu'il s'était associés pour le cerner. Après s'être emparé du poignard laissé dans la plaie, il mit un genou sur la poitrine de Charles pour le contenir, puis dit :

— Liez cet assassin, et veillez à ce qu'il ne s'échappe pas. Fritz, Conrad, allez chercher un médecin et prévenir la police. Berthold et moi, nous nous occuperons de la victime.

Charles ne fit aucune résistance, il fixait ses re-

sion à l'expulsion de Ruiz Zorilla du territoire français :

« Don Alphonse n'a eu qu'à parler, n'a eu qu'à faire siffler sa cravache, pour que la République prit Zorilla par les épaules et le mit dehors.

« Cela vaut mieux qu'une revue, messieurs les journalistes de la République, et cela suffit largement à l'amour-propre du roi !

« Et méditez ceci :

« Quand un gouvernement se dit républicain et chasse un républicain sur l'ordre d'un roi, ce roi fut-il roi d'Espagne, il est tenu à moins de jactance et à plus d'humilité. »

Que pourront répondre les journaux républicains à cette volée de bois vert ?

**

La Lanterne fait le dénombrement des sièges perdus, à la Chambre, par les opportunistes en onze mois sur vingt élections.

Ces sièges sont ceux de MM. Dréo, à Brignoles, et Escarguel, à Perpignan, gagnés par M. Floquet (gauche radicale) et Marius Poulet (extrême gauche); de M. Louis Legendre, à Valenciennes, gagné par M. Giard (extrême gauche); de M. Gambetta, à Belleville, gagné par M. Sigismond Lacroix (extrême gauche); de M. Teilard, à Figeac, gagné par M. Rosières (gauche radicale); de M. Thiersot, à Bourg, gagné par M. Pochon (extrême gauche); de M. Chevallay, à Chambéry, gagné par M. Jules Carret (extrême gauche); de M. Marmottan, à Passy, gagné par M. Calla (droite); de M. Varambon, à Lyon, gagné par M. Monteillet (extrême gauche); de M. Chalamet, à Privas, gagné par M. Fougeyrol (gauche radicale); de M. Malric, à Narbonne, gagné par M. Papinaud (gauche radicale); de M. Tizard, à Paris, gagné par M. Forest (extrême gauche), et de M. Daron, à Chalon-sur-Saône, gagné par M. le docteur Loranchet (extrême gauche).

**

On annonce que presque tous les ouvriers de la Manufacture d'armes de Saint-Etienne seront congédiés à la fin du mois. Les travaux ne seront repris dans cet important établissement qu'au printemps prochain.

**

LE DÉFICIT. — Le ministre des finances vient de faire le relevé du rendement des impôts indirects pendant le mois d'août dernier, et, par suite, pendant les huit premiers mois de la présente année. De ce relevé, il résulte que, du 1^{er} janvier au 31 août 1883, le produit des impôts indirects a été inférieur de 44,768,000 fr., soit en chiffres ronds 45 millions, aux évaluations budgétaires.

C'est le Rappel lui-même qui est obligé de faire cet aveu lamentable.

**

LA NOTE CHINOISE. — Nous savons aujourd'hui avec certitude, dit le Temps, ce que demande la note chinoise : elle réclame

toute la rive gauche du fleuve Rouge, plus une zone neutre sur la rive droite, ce qui équivaldrait à l'abandon de toutes nos positions sur le Delta.

**

AU TONKIN. — Voici le télégramme officiel qui est arrivé hier matin au ministre de la marine :

« Les conséquences du traité de Hué commencent à se faire sentir. Les Pavillons-Noirs ont abandonné, le 15 septembre, les positions qu'ils occupaient en avant de Son-Tay.

« Une reconnaissance opérée par deux bataillons, allait se faire sur les deux rives du fleuve, depuis le canal des rapides jusqu'à Son-Tay. »

D'après les dépêches de source anglaise, la tête du commandant Rivière et les corps des trente soldats ou marins tués dans l'affaire du 19 mai, auraient été retrouvés.

Une dépêche officielle du gouverneur de la Cochinchine dit que M. le lieutenant de vaisseau de Champeaux, représentant la France à Hué, a obtenu l'envoi au Tonkin des deux premiers ministres du roi, qui sont chargés de veiller au licenciement des troupes annamites qui n'ont pas encore fait leur soumission.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — On télégraphie de Madrid, 28 septembre, que les bruits alarmistes continuent. La presse madrilène parle d'arrestations de militaires et le maréchal Campos insiste pour présenter sa démission aussitôt le retour du Roi.

On s'occupe des mouvements de M. Ruiz Zorilla, qui aurait quitté Genève.

La Epoca d'avant-hier conseille au gouvernement de recommander au Roi de revenir à Madrid sans s'arrêter à Paris, pour répondre de cette manière aux attaques des feuilles radicales françaises.

RUSSIE. — Les fortifications russes. — On lit dans le Tageblatt de Berlin :

« A plusieurs reprises, nous avons parlé de la haute signification des travaux des fortifications entreprises par la Russie le long des frontières allemandes et autrichiennes. Ces travaux avancent avec une rapidité pour ainsi dire fiévreuse.

« Pour les fortifications de Kowno on ne se s'est pas borné à attirer des milliers d'ouvriers de l'intérieur de la Russie, mais on a encore pris tous les cultivateurs des environs de Kowno, au point que les bras manquent pour l'agriculture.

« Le salaire quotidien, fixé à 50 kopeks au printemps dernier, a été porté à 100 kopeks ; les mesures les plus sérieuses ont été prises pour empêcher l'approche des travaux. »

nement dérangeait terriblement la quiétude de sa vie paisible. C'étaient des visites de gens de loi, de médecins qui venaient poursuivre leur enquête, de questionneurs importuns auxquels il ne savait que répondre. Toutes ces émotions n'étaient pas faites pour lui ; il ne demandait qu'à continuer tranquillement son commerce ; pourquoi fallait-il qu'à son âge on vint le mêler aux tracés de cette triste affaire ? Et ce n'était que le commencement, il faudrait assister au procès, témoigner devant les juges, répondre à des interrogatoires indiscrets, s'exposer à une foule de réflexions gênantes. La bonne renommée du roi Cambrius en souffrirait, et ses rivaux ne manqueraient pas d'en tirer parti contre lui. Quel besoin avait donc cette péronnelle d'aller courir la campagne ? Il proférait les malédictions les plus senties contre les femmes en général et contre sa nièce en particulier.

A l'heure où les consommateurs n'étaient pas encore arrivés, il se promenait mélancoliquement au milieu des salles vides, tenant à la main sa longue pipe à fourneau de porcelaine qu'il venait de laisser s'éteindre, signe évident de grande perturbation morale. Giovanna entra alors et reçut de lui l'accueil le moins encourageant.

— Que venez-vous faire ici ? lui dit-il, je croyais vous avoir fait comprendre...

— Que vous n'avez aucun plaisir à me voir. Vous m'avez chassée de cette maison, je ne l'ai pas

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 septembre.

La Bourse d'aujourd'hui a été faible comme les précédentes, et c'est à grand-peine que l'on soutient les cours. Les ordres d'achats sont rares et cèdent aisément à l'impulsion rétrograde des ventes du découvert.

Les rentes françaises sont sans changement : le 3 0/0 à 78.80, l'amortissable à 81.20, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.40.

La Banque de Paris et des Pays-Bas cote 960 et 955, la Banque d'Escompte 505, la Société Générale 520.

Le Crédit Foncier se tient assez bien aux cours des précédentes séances.

Les Obligations Foncières Nouvelles ne s'écartent guère du cours 330, déjà de 20 fr. supérieur au prix d'émission. Les Obligations Communales 1880 sont très-demandées à 453.

Les chemins français ne varient pas : le Lyon cote 1,402.50, le Midi 1,155, le Nord 1,855.

Le Suez est faible à 2,390.

La recette du transit pour la journée d'hier a été de 150,000 fr.

Le Panama est sans ordres d'achats à 491.25.

Les obligations Panama anciennes fléchissent de 426 à 422.58, elles sont donc à 15 fr. au-dessous du prix d'émission.

Quant aux obligations nouvelles dont l'émission approche, on les offre inutilement à 1 fr. de perte.

L'italien 5 0/0 cote 91.40, l'Extérieure est faible à 57 9/16.

Les Lombards sont à 333.75, les Autrichiens à 675, le Madrid-Saragosse à 430.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les Tramways Saumurois.

Nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Un de nos abonnés de Candes nous demande des nouvelles du projet de tramway à vapeur qui doit relier Saumur à Fontevault, en passant par Montsoreau.

« Sur ce point, notre confrère l'Echo Saumurois pourrait être beaucoup mieux informé que nous, puisqu'il se trouve au lieu même d'où le tramway projeté doit partir.

« Le décret d'utilité publique a été rendu il y a plusieurs mois déjà et nous avons entendu dire que des rails avaient été déposés près de la route que la ligne doit parcourir, dans la commune de Parnay. Voilà tout ce que nous savons. »

Nous voudrions bien être agréable à l'abonné du Journal d'Indre-et-Loire et lui porter sûrement quelque bonne nouvelle. Mais ce n'est pas chose facile ; tout est secret en cette affaire et nous sommes réduits à nous en tenir.

On dit donc qu'une société anglaise s'est emparée de cette entreprise et qu'elle va commencer les travaux ; mais cette rumeur a cours depuis longtemps déjà et l'on ne voit rien venir. Le promoteur de l'idée, l'honorable M. Montprofit, qui s'est réservé la direction dans la cession aux Anglais, fait de rares apparitions dans notre ville ; et pas la moindre activité ne semble régner dans le modeste bureau du quai de Limoges.

Il est exact que des piles de traverses en bois ont été déposées sur la berne de la

oublié, et, quand je me suis présentée pour voir notre pauvre malade, vous m'avez interdit tout accès auprès d'elle.

— Parce que votre influence sur elle m'était suspecte.

— Soit, je n'insiste pas ; je me borne à vous demander une faveur que vous ne me refuserez pas.

— Laquelle ?

— D'informer Anna que je vais partir en voyage.

Maitre Wolfram ne put dissimuler son contentement.

— Dois-je dire à Anna de quelque côté vous comptez aller ?

— Oui, à Trente. Vous savez que votre frère fut assassiné dans cette ville. Sa mort est restée entourée de mystère. Votre belle-sœur en mourant me fit promettre que je ferais mon possible pour obtenir vengeance. Jusqu'à ce jour mes efforts ont été impuissants.

— Et maintenant ?

— Maintenant, j'ai l'espoir de réussir. Un homme cloué sur le lit par la maladie, peut-être un des coupables que le remords tourmente, est prêt à faire des révélations complètes ; il paraît même qu'il a entre les mains une lettre à l'aide de laquelle la vérité éclatera au grand jour.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

route de Saumur à Fontevault, mais il y a de cela plus d'un an. Le premier rang qui repose sur terre doit grandement avoir souffert de l'humidité ; les traverses du dessus ont disparu successivement, et, suivies de cales de marmites, ont dû servir l'expression populaire, ont dû servir de cales de marmites. Si M. les Anglais tardent beaucoup, ils ne trouveront plus que les des bureaux.

Nous ouvrons nos colonnes à l'honorable directeur, déjà en retard avec nos abonnés, et nous accueillerons tous les renseignements qu'il voudra bien donner au public.

A l'occasion des Tramways Saumurois, le correspondant du Journal d'Indre-et-Loire se livre à des considérations qui peuvent donner à l'entreprise anglaise des ressources non prévues, et des avantages à toute la région de la Touraine qui nous touche.

« Nous devons faire remarquer, dit le correspondant, qu'une grande partie du territoire de l'arrondissement de Chinon, depuis Candes jusqu'à Léré, se trouve complètement déshéritée de moyens de transport sur Chinon. Il y a sans doute le chemin de grande communication n° 36 ; mais à quoi sert ce chemin pour le plus grand nombre des habitants, qui ne possèdent pas de voitures, et dans un pays où l'on ne trouve ni pont pour traverser la Vienne et la Loire, ni de voitures publiques ?

« Pour ne citer qu'un exemple des inconvénients que présente ce fâcheux état de choses, nous mentionnons l'embaras dans lequel se trouvent les témoins qui sont appelés au tribunal de Chinon. S'ils n'ont pas de voitures, ils sont obligés de faire à pied 34 kilomètres pour l'aller et le retour.

« Dans un temps où l'on couvre notre département de réseaux de chemins de fer d'intérêt local, il est étrange que l'on ne songe pas à la situation faite aux habitants de Candes et communes voisines.

« De ce côté les plaintes sont aussi vives que légitimes. Puisqu'un tramway à vapeur doit être établi de Saumur à Fontevault, ne pourrait-on donner satisfaction à cette partie de notre département limitrophe de Maine-et-Loire, en établissant soit un tronçon de chemin de fer à voie étroite, soit un tramway qui viendrait se souder, d'une part à la ligne de Saumur, d'autre part à la ligne de Chinon aux Sables-d'Olonne ?

« La ville de Chinon elle-même gagnerait beaucoup à l'établissement de cette voie de communication. Entre autres avantages elle aurait, en effet, celui de voir arriver chez elle une grande quantité de denrées qui, actuellement, sont envoyées hors de l'Indre-et-Loire et se vendent à des prix inférieurs à ceux que nous offre la mercerie de cette ville. »

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

La rentrée des classes à l'Institution Saint-Louis de Saumur aura lieu, pour les pensionnaires, mardi prochain 2 octobre, et le lendemain mercredi pour les demi-pensionnaires et les externes.

La messe du Saint-Esprit sera célébrée mercredi 3 octobre, à 8 heures.

Nous apprenons par les Tablettes des Deux-Charentes que deux de nos concitoyens viennent d'obtenir les récompenses ci-après à l'exposition industrielle de Rochefort-sur-Mer :

M^{me} veuve Angelo Bolognesi, une médaille d'argent de 1^{re} classe pour ses liqueurs.

M. Menier-Guérat, une médaille de vermeil pour ses agrafes à pression pour couvertures en ardoises. La supériorité du système de M. Menier lui a valu le 1^{er} prix sur tous les autres systèmes de crochets exposés.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e territorial à Saumur.

Demain dimanche, 30 septembre, dernière séance préparatoire dans le Stand couvert, près l'Ecole de cavalerie.

Prix : une médaille de bronze.

Le Concours général aura lieu à 200 mètres, les 7 et 14 octobre, sur le champ de tir de Terrefort, avec la cible des concours, conformément au règlement du 14 novembre 1882.

Le tir d'honneur aura lieu le 21 octobre.

gards sur la jeune fille qu'on cherchait à ramener à la vie ; il s'efforçait de retrouver l'enchaînement de ses idées et se demandait s'il n'était pas le jouet d'un rêve horrible.

X

LE JUGEMENT.

Quinze jours s'étaient écoulés depuis la catastrophe. Les commentaires auxquels elle avait donné lieu suivaient leur cours. On brodait sur le crime de Charles pour le transformer en monstre d'hypocrisie et de noirceur ; aussi l'on attendait avec impatience le jugement et l'on se promettait bien de ne pas manquer le spectacle de son exécution. Ce serait un beau jour qui donnerait enfin satisfaction à la conscience publique.

A l'égard d'Anna, les appréciations différaient. Beaucoup de gens ne voyaient en elle qu'une victime innocente qui n'avait eu d'autre tort que son imprudence ; mais sa beauté lui avait fait de nombreux jaloux qui trouvaient que sa coquetterie et sa légèreté avaient mérité une leçon. Ils espéraient charitablement qu'elle lui profiterait, et qu'à l'avenir on n'aurait pas à lui reprocher pareille infraction à l'austérité allemande.

Quant à maître Wolfram, on était unanime à le plaindre ; il est vrai que, si les autres le plaignaient, il se plaignait plus encore lui-même. Le pauvre homme n'était pas habitué aux embarras et l'évé-

FONTEVRAULT.

Le bruit court qu'au commencement de la semaine, un gardien de la Maison centrale, chargé de la surveillance d'un atelier de boutons, a été victime d'une tentative d'assassinat. Grâce à un autre prisonnier qui aurait pris sa défense, il a échappé à une mort certaine.

La rumeur publique grossit outre mesure cet événement. Pour aujourd'hui, nous devons nous abstenir de tout détail, une instruction étant ouverte.

Commune de Fontevault.

FÊTE DE LA SAINT-MICHEL
LUNDI 1^{er} octobre 1883.

A l'occasion de la fête de la Saint-Michel, les concours et jeux ci-après auront lieu lundi prochain à Fontevault :

A 9 heures 1/2. — Concours de beurre, œufs et poulets. — Des prix en argent seront décernés.

A midi. — Tir à la cible, avec prix divers.

A 2 heures. — Mât de cocagne, avec prix divers dont une montre en argent.

A 3 heures. — Baptême des Krocmins (prix en argent).

A 3 heures 1/2. — Jeu de la Poêle (prix divers).

A 4 heures. — Barbotage (prix divers).

A partir de 3 heures. — Gonflement de la montgolfière *La Ville de Fontevault*, ayant 40 mètres de hauteur.

A 5 heures. — Départ de la montgolfière.

A 5 heures 1/2. — Distribution des récompenses à la Mairie.

A 6 heures 1/2. — Illumination au gaz de la Promenade et de la Mairie.

A 7 heures. — Retraite aux flambeaux.

A 8 heures. — Embrasement de la ville de Fontevault au moyen de feux de Bengole.

La musique de la Colonie agricole de Saint-Hilaire prêtera son concours pour cette fête.

Il ne sera perçu aucun droit de place sur les marchands étalagistes.

ANGERS.

M. Henri Lejeune, le coureur angevin, est obligé de remettre la course qu'il devait faire demain 30 septembre au dimanche suivant 7 octobre, par suite de l'ascension du ballon *la Ville d'Angers*, qui aura lieu demain sur le Champ-de-Mars.

Le Véloce-Club angevin se montre fort disposé à soutenir une course contre M. Lejeune, sur une route et sans obstacles.

Véloce-Club d'Angers. — Les courses d'automne auront lieu demain dimanche 30 septembre, d'Angers à Jarzé.

Le départ aura lieu à 2 heures, du Point-du-Jour, route de Paris. Le parcours devra être effectué en 2 heures 45 minutes, durée maximum. Distance : 52 kilomètres. Sept prix.

En cas de mauvais temps, les courses seront remises au dimanche suivant.

UN DRAME A TIERCÉ. — Le sieur Louis Lessage, cultivateur à Tiercé, arrondissement d'Angers, demeurait depuis quelque temps chez son fils récemment marié, au Val-de-Cimbré, de la même commune. Sa belle-fille, pour lui rendre la vie malheureuse, ne se lassait pas de lui susciter des ennuis de toutes sortes. Elle lui volait tantôt des chemises et tantôt des mouchoirs.

Cette femme dénaturée fit tant et si bien qu'elle finit par rendre l'existence insupportable à son beau-père. Celui-ci n'y pouvant plus tenir se débarrassa de la vie en se passant au cou une corde qu'il avait attachée à un soliveau de sa chambre.

Quand son fils le trouva, il avait cessé de vivre.

(L'Anjou.)

TOURS.

Mercredi, ainsi que nous l'avions annoncé, a été célébré à l'église métropolitaine de Tours le mariage de M. Félix Maître, capitaine instructeur au 2^e chasseurs, avec M^{lle} Louise Mame. Les témoins étaient, pour le marié : M. de Lignières, colonel commandant le 2^e chasseurs, et M. Maître, son oncle. Pour la mariée : ses cousins, M. Paul Dalloz, directeur du *Moniteur universel*, et M. Gustave Mame. La mariée est la petite-fille de M. Alfred Mame, le fondateur de la célèbre imprimerie.

M. Maître, qui a à peine trente ans, est un jeune officier plein d'avenir ; sorti dans les premiers de l'École de Saint-Cyr, il est déjà capitaine et un des officiers les plus distingués du 2^e chasseurs.

POITIERS.

Un pigeonier militaire vient d'être créé à Poitiers. Il est installé sur la place d'Armes, au-dessus du caté du Jet-d'Eau.

C'est M. Gril, carrossier, rue des Halles, sous-lieutenant d'artillerie de l'armée territoriale, qui est chargé de l'entretien et de la direction de ce pigeonier.

Les capitaines du train d'artillerie versés dans l'artillerie, en conformité de la loi du 24 juillet 1883, ont été réunis par groupes de 20 dans les Ecoles de Nîmes et de Poitiers. Ils y suivent des cours pratiques et sont exercés d'une manière toute spéciale au réglage du tir des canons de campagne. Ces officiers montrent les meilleures dispositions et tout fait augurer qu'ils seront bientôt à la hauteur de tous les devoirs du commandant de batterie.

Le *Phare de la Loire* annonce, sans objection ni doute, que, « par arrêté en date du 24 septembre 1883, M. Maillard, libraire à Nantes, a été nommé commissaire de police à Châteaubriand, en remplacement de M. Rohau, qui reçoit une autre destination. »

Nous demandons, dit *l'Union de l'Ouest*, qu'un journal républicain nous démontre comment et pourquoi UN LIBRAIRE PEUT DEVENIR sensément COMMISSAIRE DE POLICE.

85 ans de travaux forcés.

On lit dans *l'Espérance* de Nantes :

« Nos lecteurs se rappellent les vols audacieux commis à Nantes en février et en mars dernier.

« Les magasins de M. Binasse, grainetier, qui Flesselles ; de M. Lemut, au Musée de Feltre ; de M. Desnove, bijoutier, rue d'Orléans ; de M. Laboureur, marchand mercier, place du Cirque, et enfin le Bureau central des Messageries du chemin de fer d'Orléans, place Royale, avaient reçu la visite des malfaiteurs.

« Les recherches de la police demeurèrent sans résultat ; mais les voleurs, comprenant à quels dangers les exposerait de nouveaux exploits, quittèrent notre ville pour aller opérer au Mans.

« Le 21 avril, on les trouve à minuit cherchant à forcer la porte de la maison Mouillère ; mais le propriétaire, réveillé par le bruit, étant descendu précipitamment, les voleurs s'enfuirent.

« Deux jours plus tard, c'est la cathédrale de Tours qui devient l'objet d'une tentative du même genre ; cette tentative demeura également sans résultat.

« Quelques jours plus tard, un vol avec effraction était commis chez M^{me} Avenet, pâtisseries, à Tours.

« La police de cette dernière ville, plus heureuse que celle de Nantes, arrêta ces audacieux malfaiteurs et les livra à la justice. Ils viennent de rendre compte de leurs actes devant la Cour d'assises d'Indre-et-Loire.

« Les accusés étaient au nombre de quatre, savoir :

« Félix Barbier, Edmond Lapique, Salvat Lapique et Emile Soing, jardinier à Tours. Toutefois ce dernier bénéficia d'une ordonnance de non-lieu.

« La Cour d'assises de Tours n'avait à juger que Barbier et Lapique, père et fils ; mais, pendant les débats, Barbier accusa fortement Soing d'avoir participé à divers vols. Soing, assigné comme témoin, nia énergiquement ; Barbier soutint son accusation, ajoutant que dans la prison Soing lui avait proposé 4,000 fr. pour ne pas l'accuser, mais comme il ne lui avait rien donné il se décidait à dire la vérité.

« A ce moment, M. le procureur de la République annonça que les trois accusés et Soing étaient réclamés par le parquet de Nantes pour le vol commis dans les bureaux centraux des messageries du chemin de fer d'Orléans, et il délivra le mandat d'amener pour qu'il procédât immédiatement à l'arrestation de Soing.

« La Cour d'assises de Tours condamna Barbier à trente ans de travaux forcés ; Lapique père, à cause de son âge (il a plus de 60 ans), à 40 ans de réclusion, et Lapique fils à 20 ans de travaux forcés.

« Ces trois condamnés et l'inculpé Soing ont été transférés à Nantes l'un après l'autre et ils occupent à la maison d'arrêt de notre ville des cellules séparées. Ils sont l'objet d'une surveillance constante. M. le juge d'instruction poursuit l'information avec la plus grande activité.

« Ces quatre individus comparaitront devant la Cour d'assises de Nantes, au mois de décembre prochain.

« Les héros de cette aventure judiciaire sont les plus étranges personnalités qu'on puisse imaginer ; nous allons esquisser rapidement leurs exploits.

« Barbier a 50 ans. C'est un habile ajusteur-mécanicien qui a été condamné, le 4 mars 1877, par la Cour d'assises du Gard, à 15 ans de travaux forcés et 20 ans de surveillance. Il s'évada de la Nouvelle-Calédonie, mais il fut arrêté et condamné, pour évasion et vol, à 40 ans de travaux forcés ; il réussit à s'évader de nouveau, le 29 janvier 1881 et s'enfuit en Australie, où il fut rejoint par Edmond Lapique, lequel, condamné à 5 ans de travaux forcés, venait de finir sa peine.

« Tous deux partirent le 24 novembre dernier de Melbourne, et, à peine débarqués à Marseille, ils se dirigèrent sur Narbonne où demeurait Lapique père. De là, tous trois se rendirent à Nantes dans les premiers jours de février dernier. Leur premier soin fut de faire fabriquer chez M. Geffroy, serrurier, route de Rennes, des instruments destinés à accomplir les effractions qu'ils méditaient. Immédiatement après, commençait la série de vols que nous avons énumérés au commencement de cet article.

« Le troisième accusé, Salvat Lapique père, est aussi un repris de justice ; il a déjà subi sept condamnations.

« Quant à Soing, nous ne connaissons pas encore ses antécédents ; c'est un jardinier demeurant à Tours. Les débats du procès de Nantes nous feront connaître comment se sont établies les relations entre lui et les trois autres accusés.

« Une chose digne de remarque, c'est la situation de Barbier. Il redoit à la justice 85 années de travaux forcés. Il est donc, dès aujourd'hui, obligé de vivre jusqu'à l'âge de 135 ans pour purger sa peine. Dieu lui accordera-t-il une si longue vie ? »

On écrit de Grenoble que le nommé Louis Baudoin, boucher à Villard-de-Lans (Isère), a gagné un lot de 100,000 fr. à la loterie de Lille, avec le n^o 2,529,987.

Baudoin, qui était dans une position voisine de la misère, est marié et père de sept enfants. Quand il venait à Grenoble pour les besoins de son commerce, il passait la nuit dans une remise à fourrage et, avec l'argent qu'il économisait sur son coucher, il achetait un billet de loterie. C'est ainsi qu'il est devenu possesseur de sept billets dont l'un lui a valu la fortune.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 1^{er} octobre 1883,

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

JEAN LE COCHER
OU LES MARTYRS DU MONT-CENIS

Drame en 7 actes, dont 1 prologue en 2 parties, par M. J. Bouchardy.

PROLOGUE : 1^{re} partie, *L'Espion* ; — 2^e partie, *Le Ressuscité*.

1^{er} acte, *Faussaire et Assassin*. — 2^e acte, *Les Deux Amis*. — 3^e acte, *Le Sauveur*. — 4^e acte, *6^e Dragons*. — 5^e acte, *Le Duel ; La Vengeance*.

Distribution du prologue :

Jean-Claude.....	MM. V. Le Brun.
Le général Roger.....	Faucheux.
Un voyageur.....	Mandar.
Petit-Pierre.....	Lamy.
Geneviève.....	M ^{me} Nantier.
Petite Jeannette.....	petite Louise.

Distribution de la pièce :

Jean le cocher.....	MM. V. Le Brun.
Luidgi, comte d'Arrezzo.....	Mandar.
Petit-Pierre.....	Lamy.
Le colonel Henri Roger.....	D'Harcy.
M. Morel.....	Allain.
La comtesse d'Arrazzo.....	M ^{me} Nantier.
Jeanne.....	Lagarde.
Simon.....	MM. Luneau.
Benoit.....	Louis L.
Un domestique.....	Auguste.

La scène se passe au prologue en Savoie en 1793, le drame à Paris en 1813.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul.

PRIX ORDINAIRE DES PLACES.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

AVIS IMPORTANT

Les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, A PARIS, ont l'honneur d'informer les Dames des départements que la Grande Exposition Générale des Nouveautés d'Automne et d'Hiver est fixée au **Lundi 1^{er} octobre** ; un extrait du Catalogue de cette brillante Exposition doit être publié à la 4^e page des *Grands et des Petits Journaux de Paris*, portant la date du 30 Septembre.

Les articles préparés en vue de cette mise en vente sont destinés à provoquer un étonnement général ; les renseignements que nous allons publier dans tous les journaux de Paris démontreront, comme toujours, que lorsque les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE annoncent une Exposition, il s'agit de véritables occasions et de prix extraordinaires.

Grande mise en vente de toutes les Nouveautés les plus récentes en SOIERIES, LAINAGES, DRAPERIE, FLANELLES ET ETOFFES DE FANTAISIE POUR ROBES ET COSTUMES.

En raison des nombreuses affaires traitées par les *Grands Magasins du Louvre* dans des conditions exceptionnelles et hors de pair, L'EXPOSITION GÉNÉRALE de toutes les NOUVEAUTÉS d'HIVER, qui commencera **Lundi 1^{er} Octobre**, sera des plus intéressantes.

Les plus belles SOIERIES noires et de couleurs, les magnifiques VELOURS de LYON, les plus beaux SATINS, seront offerts à un bas prix inconnu jusqu'ici.

Les Vêtements de toutes formes pour les Dames et les Enfants : les MANTEAUX, CONFECTIONS, COSTUMES, PRIGNOIRS, MATINÉES, VÊTEMENTS DE FILLETES ET DE GARÇONNETS, les MODES, LA LINGERIE et les LAYETTES, les JUPONS et les JUPES DE COSTUME, possèdent l'élégance particulière qui a toujours distingué nos créations.

Les fraîches NOUVEAUTÉS POUR ROBES, les LAINAGES et les DRAPERIES sont appelés à obtenir un grand succès.

Nous avons aussi des milliers de pièces de tissus peu coûteux avec lesquels on peut faire des Toilettes et des Robes d'un goût parfait.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EXPÉDITIONS.

DEMANDES D'ÉCHANTILLONS. — L'administration des *Grands Magasins du Louvre*, à Paris, expédie franco et gratis, dans toute la France et dans le monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les Tissus, ainsi que ses Catalogues, Gravures de Modes, Devis, Renseignements, etc.

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adressée à Messieurs les administrateurs des *Grands Magasins du Louvre*, à Paris.

NOTA. — Pour les demandes d'échantillons, afin que les collections soient bien complètes, prière d'indiquer le genre des étoffes que l'on désire, et de fixer les prix approximativement.

EXPÉDITIONS. — Tous les envois de 25 francs et au-dessus sont expédiés entièrement FRANCO DE PORT pour toute la FRANCE et l'ALSACE-LORRAINE.

Les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE de Paris n'ayant AUCUNE SUCCURSALE, N'ONT ABSOLUMENT RIEN DE COMMUN avec les maisons des départements et de l'étranger qui ont pris le même nom ; ils engagent les Dames à se mettre en garde contre ces marchands qui se servent DU TITRE DE MAGASINS DU LOUVRE DANS LE BUT D'ÉTABLIR UNE CONFUSION.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

BOURSE DE PARIS

DU 28 SEPTEMBRE 1883.

Rente 3 0/0.....	78 85
Rente 3 0/0 amortissable.....	81 20
Rente 4 1/2.....	107 »
Rente 4 1/2 (nouveau).....	108 30
Obligations du Trésor (anciennes).....	505 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE ROUSSEL, PIERRE.

Par jugement en date du 28 septembre 1883, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Roussel, Pierre, marchand tailleur, demeurant à Saumur, rue de la Tonnelle, en état de faillite : a fixé l'ouverture provisoire de la faillite au 27 septembre 1883.

Juge-commissaire : M. Regnard, Prosper.

Syndic provisoire : M. Doussain.

Le greffier,

(608) L. BONNEAU.

VENTE APRÈS FAILLITE

Par le ministère de M^e BEDANE, commissaire-priseur à Angers.

Le 8 octobre 1883, à midi, rue des Cordeliers, 10, à Angers :

MOBILIER. — Armoires à glace et ordinaire, pendules, candélabres, tables, chaises, très-belles glaces, bureau, bibliothèque, fauteuils, vaisselle en porcelaine, verrerie, batterie de cuisine, linge, ouvrages divers, notamment le Tour du Monde, etc., etc.; Vins de Bordeaux et ordinaires; bouteilles vides.

Le 9 octobre, à midi, rue Préd'Allemagne, à Angers, près la manufacture Bessonneau.

MATÉRIEL d'entrepreneur, comprenant notamment :

Charrettes, tombereaux, camions, diable, un break presque neuf, charrette à bras, harnais divers, outils de terrassier, etc. ;

Bois de démolitions, consistant en poutres en chêne, une grande quantité de lamboirdes, chevrons et morceaux de bois divers, madriers de noyer, environ 60 mètres de bordures de trottoir ;

Outils de forge, comprenant : soufflet, enclume, étai, marteau et accessoires, ferrailles ;

Menuiserie de démolitions, une grande quantité de devantures, portes, croisées, rayons, étagères, casiers, placards ;

Ce lot comprend plus de 700 pièces.

Le 10 octobre, à midi, rue Préd'Allemagne, continuation de la vente des menuiseries.

Au comptant, plus 5 0/0.

Pour renseignements et visiter, s'adresser à M. GUIHAL, syndic, rue Lenepeu, 13, Angers. (609)

VENTE

APRÈS FAILLITE

Par le ministère de M^e MACÉ, huissier à Angers.

A Chalonnès, près la gare, sur la ligne du chemin de fer de Thouarcé à Chalonnès, le dimanche 7 octobre 1883, à une heure de l'après-midi,

MATÉRIEL D'ENTREPRENEUR

De Terrassements,

Comprenant : wagonnets en fer et tôle à bascule, environ 500 mètres rails doubles avec croisement, environ 1,900 mètres de madriers, sapin du Nord, un malaxeur, outils de terrassiers et maçons, brouettes, civières, un prélat d'environ dix mètres carrés, environ 100 mètres cubes de sable de Loire.

Au comptant, plus 5 0/0.

Renseignements, chez M. GUIHAL, syndic, rue Lenepeu, 13, Angers.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, Montée-du-Fort, n° 13.

S'adresser à M. RIELLANT, médecin-dentiste à Saumur, ou au notaire.

Etude de M^e P. GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

ON DEMANDE à emprunter 50,000 fr. en 1^{re} hypothèque sur une valeur double.

S'adresser à M^e GUIBERT, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire.

Le dimanche 30 septembre, à 1 heure de l'après-midi,

En l'étude dudit M^e MÉHOUS.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 56, et rue de l' Arsenal,

Composée de trois corps de bâtiments, comprenant : boutique, arrière-boutique, vaste atelier, chambres, greniers, cellier et buanderie; cour, puits et pompe.

Entrée en jouissance de suite.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou en partie,

UN MORCEAU DE JEUNE VIGNE, contenant 2 hectares, situé à la Chenaie, commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

S'adresser à M. BOUTARD, rue de Bordeaux, n° 51, à M. COUTELEAU, rue Saint-Lazare, n° 12, ou à M^e LE BARON, notaire. (599)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange (hôtel Blanclet).

A VENDRE

1^o UN PRÉ, aux Gaillardins, commune de Dampierre, planté d'arbres, d'une contenance de 29 ares 75 centiares ;

2^o QUATRE CAVES, d'un seul tenant, dont une à cheminée, et un pressoir, situées au Petit-Puy, commune de Saumur.

Appartenant à M. ROBIN, ancien restaurateur.

S'adresser à M^e AUBOYER.

Agence des Ventes et Locations

L. RENARD

56, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE : Belles propriétés de produit et agrément, maisons, clos de vigne, petites closeries.

Occasion. — A CEDER : Un excellent fonds d'épicerie, vins, liqueurs, situé dans une rue très-commerçante ; — maison agréable, sans communauté, loyer faible.

A LOUER : Maisons, appartements et chambres.

Placements de fonds.

Recouvrements de toute nature.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M. L. RENARD, sous-directeur du Crédit Foncier de France, agent général de l'Union, compagnie d'assurances sur la vie humaine, 56, rue de Bordeaux, Saumur. (606)

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 11 novembre 1885.

LA FERME DU MARAIS

Située communes du Coudray-Macouard et de Montreuil-Bellay,

D'une contenance de 31 hectares 3 ares 84 centiares.

S'adresser à M. GUERTIN, régisseur du château de Montreuil-Bellay, demeurant à Beaumont-en-Verron (Indre-et-Loire), ou à M^e TAUGOURDEAU, notaire. (607)

A VENDRE

Une VOITURE à quatre roues toute neuve et une CHARRETTE anglaise.

S'adresser à M. CAVELLIER, rue Beaurepaire, 17. (610)

Etudes de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, et de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE OU A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 30 septembre 1883, à midi,

A la Mairie de Cunault,

LA

FERME de la PELLETRE

Située commune de Trèves-Cunault,

Contenant 27 hectares 49 ares 60 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

Etude de M^e HÉDELIN, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Etude de M^e HÉDELIN,

Le samedi 6 octobre 1883, à une heure,

CLOSERIE

A Amigné, communes de Tigné et de la Fosse,

D'environ 12 hectares 20 ares 65 centiares, appartenant à M^{lle} Vinet.

Jouissance de suite.

Détail facile.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (582)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située rue d'Orléans,

Occupée par M. MARAIS, marchand tapissier.

S'adresser à M^{me} veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (536)

UNE JEUNE PERSONNE demande un emploi dans un magasin.

Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier-potager, la femme comme cuisinière. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

ON DEMANDE un apprenti de magasin, dans une Maison de Nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou le valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE JAVAUD

A SAUMUR.

ON DEMANDE un domestique de 13 à 14 ans.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

VENTE

PAR ADJUDICATION

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur

Le 27 Octobre 1885, heure de midi

DU

GRAND HOTEL DE LA PAIX

Magnifique immeuble et vastes dépendances de construction toute récente,

Sis ville de SAUMUR, rue Dacier.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE JOUR DE L'ADJUDICATION

Il existe pour cet Hôtel une promesse de bail de 6,700 francs que l'adjudicataire aura la faculté de réaliser.

MISE A PRIX : 80,000 FRANCS

S'adresser, pour les renseignements :

Audit M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente,

Et au greffe du Tribunal civil de Saumur.

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

GRANDS MAGASINS

DE

l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)